

N°14-09-80

L'an deux mil quatorze, le lundi 8 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 29 août 2014.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; LHERMITTE M.P. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; RITAINE E. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. (pouvoir de M. BRUGGEMAN) ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; CRENLEUX L. ; GUILLEMANT S. ; DELATTRE J. (pouvoir de N. DE JONGHE) ; MONFAIT D. (pouvoir de D. DOURIEZ) ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames DE JONGHE N. (pouvoir à J. DELATTRE) ; DOURIEZ D. (pouvoir à D. MONFAIT).

Messieurs BRUGGEMAN M. (pouvoir à A. DUWAT) ; SAGNIER F. ; DUFOUR O.

Absents :

Madame PIRET R.

Messieurs VASSEUR C. ; CHARLEMAGNE V. ; FOURNIER D. ; DEVIGNE G.

Madame Isabelle POURCHEL est élue secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Les MARPA de Nielles, de Preures et de Fauquembergues ont décidé de s'associer pour un projet qui accueillera des participants dans une démarche collective, intergénérationnelle et de transmission de savoirs. Il est organisé en réponse à la demande d'un grand nombre de personnes concernées par le "bien-vivre ensemble" sur le territoire local.

Ainsi, la MARPA de Fauquembergues, porteur du projet pour les 3 MARPA, a formulé une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

Sur proposition du bureau communautaire et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 454 € à la MARPA des Deux Vallées afin de financer leur projet intergénérationnel.

Pour extrait conforme.

Le Président,

